Politiques en temps de pandémie (Covid-19)

Centre Éducatif La Clémentine

Date de mise en œuvre : 27 juin 2020
Date de la dernière révision : 1er septembre 2021

P.S. : Surligner en jaune se trouve les modifications qui ont été faites suite à la dernière version. Merci!

Centre éducatif La Clémentine

Tables des matières

1. Procédure à suivre par les employés le matin avant l'arrivée des enfants
2. Procédure pour l'accueil des enfants
3. Procédure pour la routine de la journée pour les employés
4. Procédure pour les mesures d'hygiène pendant la journée pour les employés
5. Procédure à suivre pour la responsable de la cuisine
6. Procédure à suivre pour la désinfection pendant la journée
7. Procédure à suivre pour la superviseure du centre
8. Procédure à suivre pour les familles
9. Procédure pour la fermeture du centre en fin de journée
10. Procédure pour les visiteurs, les concierges et les livraisons
11. Procédure à suivre pour le livreur d'Épicure
12. Procédure à suivre en cas d'infection à la COVID-19
13. Procédure de communication
14. Formation du personnel avant l'entrée en fonction
15. Ajouts aux politiques courantes de santé et d'hygiène de la Clémentine
16. Guide de préparation de solutions désinfectantes maison : Santé publique Ottawa
17. Divers

Centre éducatif La Clémentine

1. Procédure à suivre par les employés le matin avant l'arrivée des enfants

- Remplir le formulaire de dépistage de la Covid-19 basé sur les recommandations de Santé Publique Ottawa (SPO). Vous retrouverez le questionnaire au www.laclementine.ca sous l'onglet « Portail des employés ».
- Votre quart de travail commence à 6h45.
- En arrivant le matin procéder au lavage des mains.
- Désinfecter la table qui servira au dépistage avec le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution maison recommandée par santé publique à la section 16.
- Placer le thermomètre, le formulaire de dépistage et le désinfectant pour les mains sur la table.
- À l'extérieur, placer les cônes orange à une distance de deux mètres et indiquer la direction à suivre à l'aide de flèches.
- Désinfecter les tables et les chaises avec le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution ou la solution maison recommandée par santé publique à la section 16.
- Désinfecter les poignées de porte et la sonnette à l'entrée avec le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution maison recommandée par santé publique à la section 16.
- S'assurer de respecter les recommandations de Santé publique d'Ottawa et vérifier régulièrement les mises à jour.

2. Procédure pour l'accueil des enfants

- Laver vous les mains.
  - Faire l'accueil des enfants à l'extérieur; aucun parent ne doit entrer à l'intérieur du centre. Porter un masque et une protection oculaire pour effectuer le transfert de l'enfant du parent à l'éducatrice.
  - À l'arrivée du parent et de l'enfant demandé au parent s'il a complété le formulaire de dépistage et s'il a indiqué la température de son enfant. Vérifié dans le registre si cela a été fait. Si le parent n'a pas complété le formulaire de dépistage et prit la température de l'enfant, compléter le questionnaire avec le parent et demander lui de prendre la température de son enfant tout en respectant la distanciation physique de deux mètres. Une fois le questionnaire complété et la température de l'enfant prise, noter dans le registre le résultat du dépistage de l'enfant, désinfecter le thermomètre avec un tampon alcoolisé, désinfecter vous les mains et aller reconduire l'enfant dans son groupe.

- Lors de la prise de température d'un enfant, porter l'équipement de protection individuel (EPI) approprié et appliquer les mesures recommandées par santé publique
- Si le parent a répondu **oui** à une des questions ou que l'enfant fait de la fièvre (température égale ou supérieure à 37,8 degrés Celsius), vous devez interdire l'accès au service de garde et le parent doit repartir avec son enfant.
- Demander à l'enfant de laver ses mains en entrant dans le local.
- Tous les enfants à partir de la maternelle sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu bien ajusté lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur d'un service de garde, y compris dans les couloirs. Les masques ne sont pas recommandés pour les enfants de moins de deux ans.
- Le port du masque pour les enfants n'est pas obligatoire à l'extérieur.

3. Procédure pour la routine de la journée pour les employés

- Procéder fréquemment au lavage des mains.
- En arrivant dans le local, demander à l'enfant de se laver les mains avant d'aller jouer.
- Préparer les aires de jeux pour inviter les enfants à jouer dans différentes zones.
- Planifier des activités individuelles qui encouragent la distanciation entre les enfants.
- Planifier des périodes de jeux extérieurs le plus souvent possible lorsque la température le permet.
- Au lieu de nettoyer régulièrement les objets partagés, l'accent devrait être mis sur l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire pour réduire le risque d'infection lié à l'équipement partagé. Le risque associé à la transmission avec des objets partagés est faible.
- Si du matériel sensoriel (ex. pâte à modeler, eau, sable, etc.) est offert, l'accent doit être mis sur l'hygiène des mains avant et après l'utilisation du matériel.
- Nettoyer et désinfecter les jouets mis en bouche immédiatement après que l'enfant aille fini de les utiliser.
- Laver les mains des enfants avant et après chaque routine (collation, diner, changement de couche ou routine de toilette). Un enfant à la fois est permis dans la salle de toilette.
- Pendant la journée, suivre les mesures d'hygiène de la Clémentine. Vous trouverez nos politiques à la section 15 du présent document.

- Identifier les chaises des enfants et laisser une espace entre chaque enfant à l'heure des repas et des jeux de table.
- Éviter le partage de la nourriture et ne pas permettre aux enfants de se servir.
- Augmenter la distance entre les lits des enfants pendant la période de repos et coucher les enfants en utilisant la méthode tête-bêche.
- Établir un horaire pour la routine de toilette si les enfants partagent la même salle de bain.
- Vous pouvez chanter à l'intérieur tout en gardant votre équipement de protection individuel.
- L'équipement de protection individuel n'est pas requis à l'extérieur.
    - Désinfecter les lits et laver les draps une fois semaine en utilisant le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution maison recommandée par santé publique à la section 16. Les draps doivent être placés dans le panier à linge sale (voir les mesures d'hygiène).
    - Répartir les enfants dans différentes zones, en particulier lors des repas et de l'habillage.
    - Intégrer plus d'activités individuelles ou d'activités qui encouragent plus d'espace entre les enfants.
    - Utiliser des repères visuels pour promouvoir la distanciation physique.
- Il vous est interdit d'entrer dans la cuisine au courant de la journée. Ce qui veut dire que vous n'aurez pas accès au réfrigérateur, ni au four à micro-onde. Vous devez prévoir votre dîner en fonction de cette condition (ex : thermos, bloc réfrigérant (ice pack) pour garder vos aliments au frais).
- Toutes les sorties avec les enfants seront annulées tant et aussi longtemps que cela sera jugé nécessaire. De même, aucune visite d'agences extérieures pour divertir les enfants ne sera permise pour le moment et sera reportée lorsque la situation le permettra (retour à la normale).

4. Procédure pour les mesures d'hygiène pendant la journée pour les employés

- Procéder fréquemment au lavage des mains avec de l'eau et du savon. Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si l'eau et le savon ne sont pas à porter de main.
- Porter un masque et une protection oculaire (p.ex. une visière ou un couvre-visage) avant d'entrée dans les locaux de la garderie. En ce qui concerne les locaux de l'école, la protection oculaire (ex. écran facial ou lunettes de protection) n'est plus requise pour les employés qui travaillent avec des enfants de 4 à 12 ans car ces derniers portent une protection faciale.

- Tous les centres de garde doivent fonctionner en adoptant des mesures renforcées en matière de santé et de sécurité. Les nouvelles mesures incluent ce qui suit mais non de façon limitative : tous les adultes présents dans un centre de garde d'enfants (poupons, bambins et préscolaires) sont tenus de porter un masque médical et une protection oculaire.
- Porter une protection oculaire et un masque pour procéder au dépistage.
- Tous les membres du personnel de garde d'enfants ne sont plus requis de porter des masques médicaux à l'extérieur.
- Lors du changement de couche, laver vous les mains avant chaque changement de couches, entre chaque changement de couches et après avoir terminé le changement de couches. L'enfant doit aussi se laver les mains pendant 20 secondes.
- Lors de l'application de la crème solaire sur les enfants, laver vous les mains avant d'appliquer la crème solaire et laver vous les mains après avoir terminé l'application de la crème solaire.
- Si vous devez utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool, la concentration en alcool doit être d'au moins 60%. Important de placer les distributeurs hors de portée des jeunes enfants.

- Utiliser uniquement des produits nettoyants et désinfectants qui possèdent un numéro d'identification (DIN).
  - Désinfecter les comptoirs, les tables, les chaises, les poignées de porte, les portes au moins deux fois par jour avec le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution maison recommandée par santé publique à la section 16.
  - Désinfecter les toilettes après chaque utilisation avec le produit SANIBLEND RTU CITRON DIN# 02344904 ou la solution
  - maison recommandée par santé publique à la section 16.
- Pendant la journée suivre les mesures d'hygiène de la Clémentine. Vous trouverez nos politiques à la section 15 du présent document.
- Laver les draps et les couvertures une fois par semaine ou au besoin.
- Désinfecter les jouets, les tables, les chaises après le départ d'une cohorte, il est recommandé que chaque cohorte ait son local.
- À l'extérieur, désinfecter les structures de jeu après l'utilisation d'une cohorte et avant qu'une autre cohorte utilise la structure de jeu.
- Si vous sortez pour votre pause, vous devrez vous soumettre à un second dépistage à votre retour au centre.
- Prendre votre pause dans un endroit où la distanciation sociale est possible.
- Le personnel et les enfants sont autorisés à retirer temporairement leur masque pour manger ou boire, mais doivent s'assurer qu'ils restent à 2 mètres de distance en tout temps.

- Les mains doivent être lavées avant de retirer le masque pour manger et avant de le remettre.

5. Procédure à suivre pour la responsable de la cuisine

- Procéder fréquemment au lavage des mains.
- Porter un masque et une protection oculaire en transférant la nourriture dans les plateaux de service.
- Nettoyer les comptoirs, les chariots et s'assurer que la cuisine est impeccable.
- Laver les fruits et les légumes avant de les servir aux enfants. **Rincer à grande eau :** la meilleure façon de réduire le nombre de microorganismes sur un produit, c'est de le laver à grande eau (l'eau doit être plus froide que le produit d'environ 10 degrés). Frotter énergiquement la surface du fruit (ou légume) pour en débarrasser les saletés et les germes. Vous n'avez pas besoin d'aucun produit chimique pour y arriver.
- Couvrir d'un linge propre les chariots avant de les remettre aux éducatrices.
- Rester à l'extérieur du local, porter un masque et une protection oculaire et respecter la distanciation sociale quand vous remettez les repas aux éducatrices.
- Interdire l'accès à la cuisine aux employés. Seule la personne désignée doit rester à la cuisine.
- Si vous devez administrer un médicament à un enfant, porter un masque, une protection oculaire et des gants. Rester à l'entrée du local pour administrer le médicament.
- Une fois le dîner terminé, récupérer les chariots à l'entrée du local.
- Jeter le reste de nourriture dans le bac de compostage.
- Laver la vaisselle, les ustensiles, etc. et ranger le tout dans les armoires.
- Assurer vous que la cuisine est propre, désinfectée et que tout est bien rangé avant de quitter le soir.
- Laver vous les mains avant de quitter la cuisine.

6. Procédure à suivre pour la désinfection pendant la journée

- Procéder fréquemment au lavage des mains.
- À l'arrivé le matin, assurer vous de désinfecter les surfaces qui auraient pu être touchées par les employés et les enfants.
  - Utiliser uniquement des produits nettoyants et désinfectants qui possèdent un numéro d'identification (DIN) ou la solution maison recommandée par santé publique à la page 22
- Porter des gants pour procéder à la désinfection.
- Procéder à la désinfection du salon du personnel après chaque fin de pause.
- Respecter la distanciation sociale et porter un masque et une protection oculaire pendant votre quart de travail.
- Toutes les entrées doivent être munies d'un désinfectant pour les mains.

7. Procédure à suivre pour la superviseure du centre

La superviseure est responsable de :

- Accueillir les familles le matin et s'assurer que les personnes qui entrent dans le centre aient complété le questionnaire de dépistage basé sur les questions recommandées par SPO qui se retrouve sur notre site web au www.laclementine.ca sous l'onglet «Portail des parents ».
- prendre la température des enfants et des employés à l'arrivée le matin et le noter dans le registre.
- Tenir à jour un registre quotidien des visiteurs qui entre dans les centres. Les registres doivent inclure le nom et prénom, le numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel, ainsi que la durée approximative de la visite. Les registres doivent être conservés sur place.
- Prévoir des horaires en tenant compte du nombre d'employés permis dans le service de garde.
- Assurer un suivi avec les employés pour vérifier que tout se passe bien pendant la journée.
- Nommer une remplaçante pour le centre en cas de besoin.
- Vérifier les mises à jour sur le site de Santé publique d'Ottawa régulièrement.
- Reporter tous événements de groupes ou de réunions en personne, à moins que ceux-ci soient faits en respectant la directive sur les rassemblements en vigueur pour la province. Les réunions peuvent se faire en ligne (ZOOM) si possible.

- Horaire de travail : Les horaires de travail seront organisés afin de limiter le plus possible le nombre d'arrivés et de départs pendant la journée. À compter du 1er septembre 2020, les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance pourront revenir à l'effectif maximal des groupes précisé dans la LGEPE (c'est-à-dire les groupes d'âge autorisés avant l'éclosion de la COVID-19). Le nombre d'employés requis pour respecter les ratios sera respecté en tout temps. La superviseure ne compte pas dans les cohortes. Elle s'occupera de l'accueil. Une éducatrice désignée s'occupera de la désinfection et du départ des enfants. Une autre employée désignée s'occupera de la cuisine pour la semaine.
- Le mouvement des superviseures et/ou des personnes désignées, du personnel et des étudiants en stage entre les lieux de garde d'enfants et entre les groupes d'âge autorisés est autorisé.
- Les parents n'auront pas accès aux établissements et devront restés à l'extérieur.

Port du masque et équipement de protection individuelle

Les exceptions raisonnables suivantes sont permises :

- Dans son bureau, lorsqu'elle est seule, la superviseure peut enlever son masque et sa protection oculaire pour travailler. Elle doit les remettre lorsqu'une personne entre dans son bureau.
- Pendant la pause repas, les employés peuvent enlever leur masque pour manger tout en respectant la distanciation sociale si d'autres personnes se retrouvent dans le salon du personnel.

Les exemptions suivantes sont permises :

- Si une réaction allergique au port du masque survient pour un employé, la superviseure fournira un autre type de masque à l'employé. Si la réaction allergique persiste, l'employé sera invité à consulter un médecin. Si le médecin détermine que la réaction est provoquée par le port du masque, à ce moment la superviseure autorisera l'employé à travailler sans masque, l'employé devra porter une visière pendant la journée.
- Les personnes atteintes de troubles médicaux, y compris des troubles respiratoires ou cognitifs, ou d'un handicap, qui les empêchent de porter un masque en toute sécurité pourraient en être exempté.

  Chaque exemption sera évaluée par la direction et sera gardée en dossier.

- Respectez la taille et ratio des groupes mise en place pour le ministère :

Catégorie d'âge	Tranche d'âge de la catégorie d'âge	Ratio employés/enfants	Nombre maximal d'enfants dans le groupe
Nourrisson	Plus de 18 mois	3 – 10	10
Jeunes enfants	18 mois – 30 mois	1 – 5	15
Préscolaire	30 mois – 6 ans	1 – 8	24
Maternelle	44 mois – 7 ans	1 – 13	26
Âge de l'école primaire/secondaire	68 mois – 13 ans	1 – 15	30
Âge préscolaire	9 ans – 13 ans	1 – 20	20

- Le personnel et les étudiants ne sont pas inclus dans ce nombre, mais doivent néanmoins être considérés comme faisant partie de la cohorte qui reste ensemble.
- Bien que les groupes soient autorisés à revenir à la taille maximale précédente dans le cadre de la LGEPE (c.-à-d. la taille maximale du groupe avant l'éclosion de la COVID-19), chaque groupe doit rester ensemble tout au long de la journée et autant que possible et ne doit pas se mélanger à d'autres groupes lorsqu'ils sont à l'intérieur. Dans les espaces extérieurs partagées, le mélange entre les groupes et toute autre personne extérieure au groupe est autorisé, bien que la distanciation physique soit encouragée.
- Limitez les cohortes à une seule pièce et évitez le plus possible toutes interaction avec les enfants et le personnel des autres pièces. Chaque cohorte doit rester ensemble toute la journée et n'est pas autorisée à se mélanger à d'autres cohortes.
- Les superviseurs et/ou les personnes désignées doivent limiter leurs déplacements entre les salles. Le mouvement de ceux-ci entre les lieux de garde d'enfant et entre les groupes d'âge autorisés est autorisés.

8. **Procédure à suivre pour les familles**

- Compléter le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité sur la Covid-19 la première journée que vous réintégrerez le service de garde.
- Compléter le questionnaire en ligne et prendre la température de votre enfant avant d'arrivée au centre le matin. Le lien pour le questionnaire vous sera envoyé par courriel ou vous pourrez le retrouver sur notre site web au www.laclementine.ca dans la section « Portail des parents ».
- Si le questionnaire n'a pas été complété à la maison, informer l'employé de la Clémentine que cela n'a pas été fait, compléter le questionnaire sur place, prendre la température de votre enfant, indiquer à l'employé la température de votre enfant, remettre le thermomètre à l'employé et désinfecter vous les mains.
- Les résultats du dépistage peuvent être communiqués à la garderie en personne ou par téléphone si le questionnaire n'a pas été rempli en ligne.
- Prenez la température à l'aide d'un thermomètre en suivant le mode d'emploi du fabricant. Si la température est égale ou supérieure à 37,8 °C ou si l'enfant présente des symptômes, il doit rester à la maison.
- Appliquer la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au centre selon les conditions météorologiques.
- Fournir un contenant de crème solaire à votre enfant et indiquer le nom de l'enfant sur le contenant.
- Inscrire le nom de votre enfant sur ses effets personnels tel que : boîte à dîner, bouteille d'eau, contenants réutilisables, souliers, serviette de plage et vêtements de rechange.
- Si votre enfant doit prendre un médicament pendant la journée, compléter le formulaire à la dernière page et le retourner avec le médicament que vous remettrez à l'employée à l'accueil le matin.
- Lors de votre arrivée au centre, maintenir une distanciation physique de deux mètres et attendre votre tour. En cas de pluie, il est recommandé d'attendre dans votre voiture.
- Éviter les poignées de mains et les conversations. Si vous voulez discuter avec le personnel, vous pouvez prendre un rendez-vous via zoom ou par téléphone. Vous pouvez faire la demande à la superviseure par courriel.
- Déposer votre enfant le matin entre 7h00 et 9h00. Si vous prévoyez un retard, communiquez avec la superviseure du centre.
- Utiliser l'entrée pour la cohorte de votre enfant, la superviseure du centre vous indiquera l'entrée.
- Si vous utilisez une poussette pour apporter votre enfant au service de garde, il est interdit de laisser la poussette de votre enfant à l'intérieur de la garderie. Demandez à la superviseure du centre de vous indiquer où ranger la poussette à l'extérieur. Celle-ci vous désignera un endroit pour la ranger au besoin et qui respectera la réglementation en place.

- Pour le départ, vous devez attendre à l'extérieur, une employée sera à l'accueil. Une fois que vous aurez nommez le nom de votre enfant, l'employé informera l'éducatrice de votre arrivée.
- Respecter la distanciation physique pendant l'attente.
- Vous pouvez téléphoner avant de vous présenter au centre et indiquer l'heure que vous pensez arriver. Cela vous évitera d'attendre.
- Si vous ou votre enfant avez contracté la Covid-19, vous devez informer la superviseure du centre et rester à la maison. Référez-vous aux procédures de cas confirmé de Covid-19 à la section 12.

9. Procédure pour la fermeture du centre en fin de journée

- Fermeture du centre à 18h00.
- Un employé est responsable d'accompagner les enfants à la sortie.
- Préparer les enfants avant leur départ : routine de toilette et lavage des mains.
- Désinfecter le matériel pour le lendemain.
- Sortir à l'extérieur et ranger les cônes orange.
- Laver vous les mains.
- Fermer les lumières.
- Barrer la porte.

10. Procédure pour les visiteurs, les concierges et les livraisons

Pour les visiteurs : Les visiteurs et les bénévoles sont autorisés et sont soumis aux mêmes protocoles de santé et de sécurité du centre. Le nombre de visiteurs à l'intérieur devrait être limité à la capacité de maintenir une distance physique d'au moins 2 mètres.

- Prendre rendez-vous avez la superviseure avant de vous rendre dans un de nos centres.
- La superviseure vous enverra un courriel pour vous indiquer la procédure à suivre à votre arrivée.
- La journée de votre visite, compléter le questionnaire de dépistage Visiteur et suivre la recommandation du Gouvernement de l'Ontario.
- Sonner à la porte et éloignez-vous de la porte, placez-vous à l'endroit désigné en attendant que l'employé ouvre la porte.
- Porter un masque, si vous n'en avez pas, un employé vous fournira un masque
- Désinfecter vous les mains avant d'entrer dans le centre.
- Éviter de toucher les surfaces et les murs.
- Se rendre à l'endroit désigné pour le rendez-vous.
- S'installer sur la chaise que l'employé vous aura assignée.
- Il est interdit d'entrée en contact avec les enfants.
- Respecter la distanciation sociale en tout temps.
- Après votre rendez-vous, vous devez quitter les lieux immédiatement.
- Laver ou désinfecter vous les mains avant de quitter.

Pour les visiteurs essentiels (exemple : le personnel du Ministère de l'éducation, les commissaires des incendies, les inspecteurs de santé publique et la directrice générale de la Clémentine) :

- Remplir le questionnaire de dépistage et prendre votre température avant d'entrer dans le centre.
- Porter un masque.
- Désinfecter vous les mains avant d'entrer dans le centre.
- Indiquer le motif de votre visite.
- Éviter de toucher les surfaces et les murs.
- S'installer sur la chaise que l'employé vous aura assignée.
- Il est interdit d'entrée en contact avec les enfants à moins que cela soit nécessaire pour accomplir les tâches de votre travail.
- Respecter la distanciation sociale en tout temps.
- Après votre visite, vous devez quitter les lieux immédiatement.
- Laver ou désinfecter vous les mains avant de quitter.

Pour les étudiants :

- Les étudiants qui terminent leurs stages d'études postsecondaires seront autorisés à entrer dans les services de garde d'enfants
- Les étudiants seront matière également assujettis aux mêmes protocoles en matière de santé et de sécurité que les autres membres du personnel (par exemple dépistage et utilisation d'EPI dans les locaux du centre de garde) et ils devront aussi prendre connaissance des protocoles en matière de santé et de sécurité.

Pour les concierges :

- Informer la superviseure de votre présence dans nos espaces.
- Il est interdit d'entrée en contact avec les enfants.
- Porter un masque et des gants.
- Si vous devez entrée dans un local et que les enfants sont présent vous devez informer la superviseure avant d'entrée

Pour les livraisons :

- Quand le livreur sonne à la porte, ouvrir la porte et éloigner vous à une distance de deux mètres.
- Indiquer au livreur où placer la commande.
- Vérifier le bon de commande, signer la copie et la remettre au livreur.
- Éviter les discussions et inviter le livreur a quitté le centre.
- Indiquer dans le registre la date, l'heure et la compagnie de livraison.

11. Procédure à suivre pour le livreur d'Épicure

- Porter un masque et des gants pour la livraison.
- À votre arrivée au centre, sonner à la porte et un employé viendra vous rejoindre.
- Attendre à l'endroit désigné tout en respectant la distanciation sociale.
- Un chariot vous sera remis avec les contenants de la journée précédente.

- Placer la nourriture sur le chariot et laisser le chariot à l'endroit désigné.
- L'employé de la Clémentine s'assurera que tous les repas et collations sont sur le chariot et confirmera avec vous avant que vous ne quittiez.
- Si un cas de Covid-19 est déclaré dans les installations du service de traiteur Épicure, Francis Caron (propriétaire de l'entreprise) en informera Bridget Sabourin (directrice générale de la Clémentine).

12.Procédure à suivre en cas d'infection à la COVID-19

Veuillez prendre note que nous mettons en place les mesures nécessaires pour éviter une propagation du virus dans nos services de garde. Advenant qu'un cas soit déclaré dans nos établissements, la Clémentine suivra les protocoles établis par Santé publique Ottawa et informera les employés, les familles et toute personne qui aurait pu être en contact direct ou indirect avec une personne infectée.

Il est interdit de se présenter au centre si :

- Une personne présente des symptômes compatibles avec la Covid-19, tel que la fièvre, la toux, les difficultés respiratoires ou la perte d'odorat sans congestion nasale ou tous symptômes qui s'apparentent à la Covid-19.
- Une personne a reçu la consigne de s'isoler par la direction régionale de santé publique de leur région.
- Une personne a reçu un diagnostic d'infection à la Covid-19.
- Une personne a été en contact étroit avec un cas confirmé de la Covid-19.
- Une personne est de retour de voyage tant que leur période d'isolement n'est pas terminée.

Si un cas présumé de la Covid-19 se présente dans un de nos centres :

- Les personnes qui développent des symptômes compatibles avec la Covid-19 pendant la journée sont isolées dans une pièce jusqu'à ce qu'elles quittent l'établissement. Le bureau de la superviseure est un bon endroit pour l'isolement. Un masque leur est remis. S'il s'agit d'un enfant, un membre du personnel assurera la surveillance de l'enfant en étant

équipé du matériel de protection adéquat (masque, protection oculaire et gant). La pièce est ventilée dans la mesure du possible et au départ de la personne et une désinfection est entreprise. S'il s'agit d'un employé, l'employé devra quitter les lieux du travail immédiatement si son état de santé le permet.

- Les personnes qui présentent des symptômes apparents à la Covid-19 devront subir un test de dépistage avant de revenir au centre, si le test s'avère négatif ils pourront revenir au service de garde après la disparition des symptômes.
- Les personnes qui reçoivent un résultat positif de la Covid-19 ne doivent pas se rendre au service de garde pendant une période de 14 jours suivant l'apparition des symptômes et tant qu'elles n'ont pas reçu le feu vert du bureau local de santé publique.
- Les membres du personnel asymptomatiques qui attendent les résultats de test peuvent continuer à travailler à moins qu'il ait lieu de croire qu'ils seraient considérés comme un cas potentiel (ex : en contact directe avec une personne infecté à la Covid-19).
- Les membres du personnel doivent également surveiller la présence de symptômes en attendant les résultats de test; s'ils deviennent symptomatiques ils ne doivent pas se rendre au travail.

Si un cas de la Covid-19 a été déclaré dans un de nos centres

- Si vous avez contracté la Covid-19, vous devez rester à la maison et vous placez en insolemment pendant 14 jours.
- La superviseure est responsable d'informer santé publique d'Ottawa au numéro suivant 613-580-2424, poste 26325 pour signaler une éclosion. Pour déclarer un seul cas unique communiquer au numéro suivant 613-580-2424, poste 24222.
- La superviseure est responsable d'informer le ministère et de soumettre un rapport d'incident grave dans le système.
- La superviseure est responsable d'informer la directrice de la Clémentine.
- La superviseure est responsable d'informer les employés et les familles de son centre.
- La directrice de la Clémentine est responsable d'informer les partenaires : le CECCE si le cas confirmé est dans une école du CECCE et le CEPEO si le cas confirmé est dans une école du CEPEO
- La directrice de la Clémentine est responsable d'informer le service traiteur Épicure.
- La directrice de la Clémentine est responsable de vérifier le registre des visiteurs et d'informer les personnes ayant été en contact avec la personne infectée.

13. Procédure de communication.

Les centres de garde d'enfants doivent informer le bureau du médecin hygiéniste SPO ainsi que le ministère de l'Éducation quand :

- Un enfant, un parent, un membre du personnel, un élève ou un visiteur est un cas confirmé de Covid-19 (c.-à-d. résultat positif au COVID-19

Pour les parents :

- Un courriel sera envoyé aux familles touchées par l'éclosion aussitôt qu'un cas est confirmé par Santé Publique Ottawa.
- Des courriels de mise à jour des cas d'éclosions dans le centre seront envoyés aux parents lorsque nécessaire.
- Des suivis avec les familles par la superviseure du centre ou par la directrice du centre seront faits selon le besoin des parents.
- Des suivis des méthodes de désinfections des lieux suite à une éclosion dans un centre seront faits.

Pour la réintégration :

- Si l'enfant et/ou l'employé/fournisseurs de services de garde d'enfants n'est pas testé, il doit rester à la maison et s'auto-isoler pendant :
  - 10 jours ET
  - ne fait pas de fièvre ET
  - Les symptômes se sont améliorés depuis au moins 72 heures, la période la plus longue étant retenue.

- Le retour de l'enfant et/ou de l'employé/fournisseurs de services de garde d'enfants au centre sera déterminé en consultation avec SPO.
- La fermeture et la réouverture de la salle de classe et/ou de l'établissement seront déterminées en consultation avec SPO.

Centre éducatif La Clémentine

Ottawa Public Health | Santé publique

Annexe A

Centres de garde d'urgence – Organigramme de gestion des employés symptomatiques

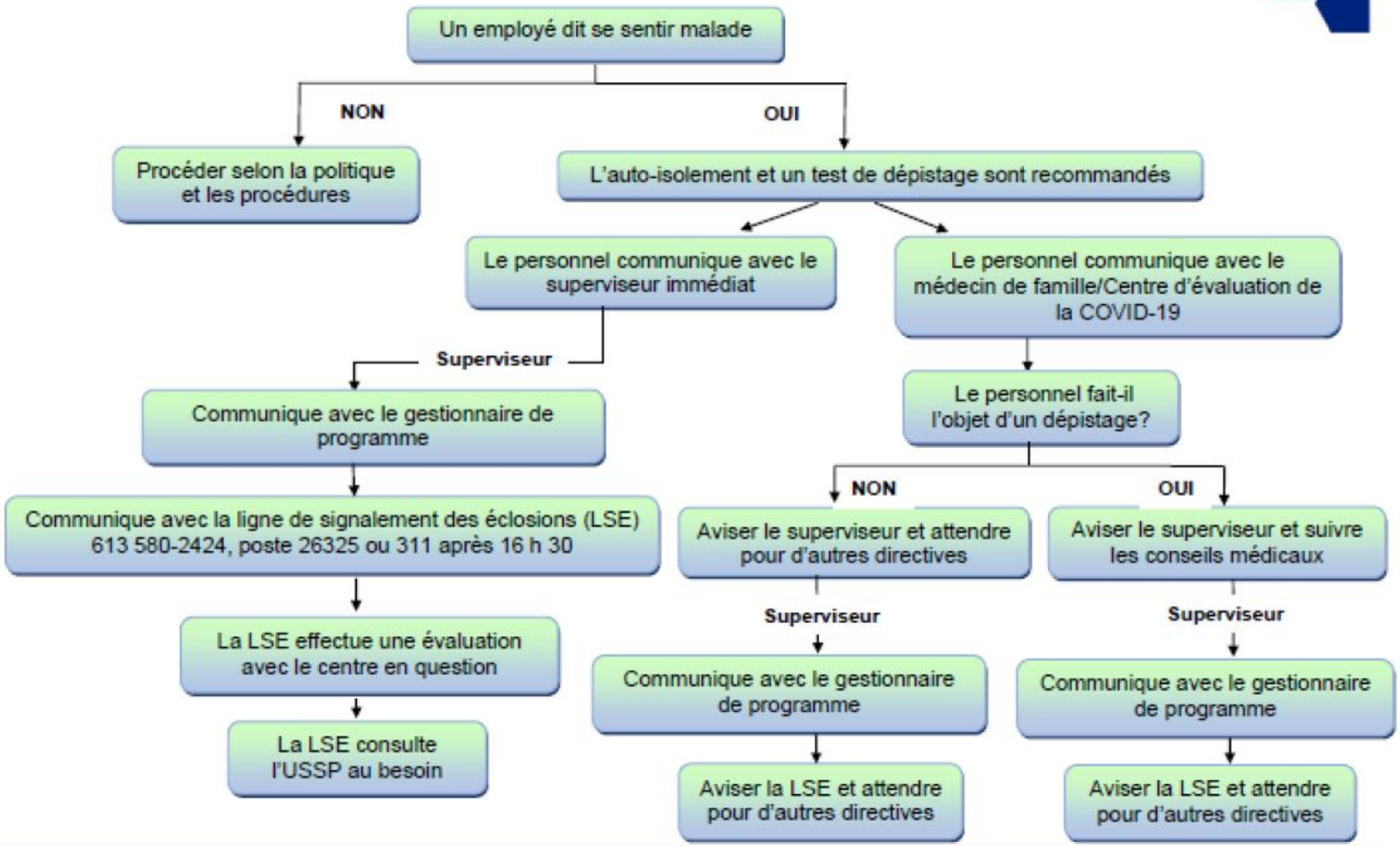

14.Formation du personnel avant l'entrée en fonction

1. Utilisation de l'équipement de protection individuel (EPI)
    - Port du masque https://youtu.be/ewRGm38ud64)
2. Lien a visionné pour le lavage des mains : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html
3. Désinfection :

La désinfection suit le nettoyage. Elle rend inactifs ou détruit les microorganismes (germes) qui peuvent se trouver sur les surfaces et qui n'ont pas été éliminés par le nettoyage. Plusieurs produits désinfectants peuvent être utilisés de manière régulière dans un service de garde d'enfants. En cas d'éclosion de maladie, il peut être nécessaire d'avoir recours à un produit différent. Votre fournisseur de produits ou Santé publique Ottawa peut vous conseiller au besoin.

Les produits nettoyants ou désinfectants tout-en-un doivent porter un numéro d'identification du médicament (DIN), attribué par Santé Canada. Le temps de contact, c'est-à-dire la durée pendant laquelle il faut laisser agir le produit, varie en fonction des produits. Suivez les directives du fabricant pour connaître le temps de contact et la façon de diluer et de manipuler le produit, y compris les lingettes désinfectantes pré-imbibées. Si le port de gants est requis, assurez-vous qu'ils ne servent qu'une fois et qu'ils sont jetés après usage, avant toute autre tâche.

Les bouteilles avec un couvercle rabattable sont à privilégier pour l'application de produits nettoyants. Si vous utilisez un pulvérisateur, imbibez bien le chiffon, puis passez-le sur la surface à nettoyer. Évitez les aérosols, qui peuvent propulser les germes et le produit nettoyant dans l'air.

Vous pouvez diluer du javellisant dans de l'eau; vous obtiendrez une solution désinfectante maison peu coûteuse et efficace que vous pourrez utiliser sur la plupart des surfaces. Cette solution doit être préparée le jour même. Veillez à ce que les surfaces à désinfecter soient d'abord nettoyées avec un détergent ou un agent nettoyant.

Suivez le mode d'emploi : Il peut être tentant de mélanger divers produits de nettoyage pour éliminer les microbes dans l'établissement, mais ne le faites pas. Mélanger certains produits nettoyants et désinfectants (comme de l'eau de javel et de l'ammoniaque) peut être nocif, voire fatal. D'autres mélanges peuvent irriter les yeux, le nez, la gorge, et causer des problèmes respiratoires.

4. Tous les employés et les fournisseurs de services de garde devraient recevoir une formation conforme aux directives du bureau de santé publique local et portant sur les mesures opérationnelles (santé, sécurité, etc.) figurant dans les Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 du Ministère de l'Éducation, ainsi que sur toute autre exigence locale. Une nouvelle formation ne sera pas obligatoire pour chaque révision des présentes directives mais devrait être offerte de façon à inclure le personnel/les fournisseurs de services de garde au moins une fois, que la réouverture ait eu lieu pendant l'été ou plus tard à l'automne. Les parties concernées sont invitées à consulter la liste de conseils pour centres de garde (en anglais) de l'Association de santé et sécurité des services publics pour en savoir plus sur les façons de protéger le personnel. Il existe aussi un guide pratique pour les fournisseurs de services de garde d'enfants (en anglais).

15. Ajouts aux politiques courantes de santé et d'hygiène de la Clémentine

Plus bas se trouve une copie de nos politiques courantes. En temps de pandémie, les points suivants ont précédence sur les politiques courantes :

- L'enfant malade ne sera pas accepté à La Clémentine. L'éducateur/trice peux refuser l'accès à un enfant qui lui semble malade. L'enfant pourra revenir au centre lorsqu'il ira mieux. **Si un enfant présente des symptômes tel que toux, fièvre supérieure à 37.8C, difficulté à respirer ou autres symptômes reliés à la Covid 19 tel que mentionné dans le formulaire de dépistage, vous devez communiquer avec le parent et informer la direction du centre.**
- Les parents doivent s'assurer que l'enfant s'absente du programme lorsqu'il est atteint d'une maladie contagieuse. Les parents doivent aviser l'éducatrice ou la direction de toute absence. **Si un parent communique avec vous il est important de demander si son enfant a des symptômes qui s'apparentent à la Covid-19. Si c'est le cas, informer la direction du centre.**

- Si un enfant se sent malade au courant de la journée, l'éducateur/trice téléphonera au parent qui devra venir chercher son enfant. Les symptômes de maladie décelés seront consignés dans le dossier de l'enfant. **Si un enfant présente des symptômes tel que toux, fièvre supérieure à 37.8C, difficulté à respirer ou autres symptômes reliés à la Covid 19 tel que mentionné dans le formulaire de dépistage, vous devez informer la direction du centre. De plus, à moins d'une situation inhabituelle, nous demandons aux parents de venir chercher leur enfant dans un délai de 45 minutes.**
- Les vêtements utilisés pour le jeu de déguisement, de rôle ou d'imagination seront lavés chaque mois par le personnel du Centre**. Les vêtements seront retirés du coin dramatique jusqu'à la fin de la pandémie.**
- Le personnel du Centre enseigne à chaque enfant la méthode à respecter pour se laver les mains adéquatement. **Il est important d'être présent à côté de l'enfant et de lui enseigner à bien se laver les mains pendant 20 secondes** (et non 10 secondes).
- Le ménage des locaux de La Clémentine (toilettes, planchers, poubelles) sera fait à chaque jour par le personnel de l'école. Le rangement ainsi que le nettoyage sera fait par le personnel du centre. **En temps de pandémie, les toilettes seront désinfectées après chaque cohorte.**

Les jouets que les enfants n'ont pas portés à leur bouche seront désinfectés après chaque utilisation.

- **Tous les jouets que les enfants ont portés à leur bouche seront désinfectés immédiatement après utilisation.**
- **Une seule cohorte devrait avoir accès aux toilettes à la fois et il est recommandé que les installations soient nettoyées entre chaque utilisation.**

POLITIQUE DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE DE LA CLÉMENTINE

La santé

1. Le titulaire de permis veille à ce que, avant qu'un enfant qui ne fréquente pas une école soit admis dans le service de garde, que cet enfant soit immunisé selon les recommandations du médecin-hygiéniste local et régulièrement par la suite. Les parents d'enfant d'âge préscolaire doivent remplir les formulaires et les remettre à la direction.

2. Ce paragraphe ne s'applique pas si un parent de l'enfant s'oppose à l'immunisation de l'enfant en faisant valoir que celle-ci entre en conflit avec ses convictions les plus chères fondées sur sa religion, sa conscience ou si un médecin dûment qualifié présente au titulaire de permis des motifs d'ordre médical pour lesquels l'enfant ne doit pas être immunisé. Les formulaires d'opposition doivent être remplis par un commissaire aux affidavits donc être certifiés conformes.

3. Le titulaire de permis doit conserver les formulaires d'immunisations à l'égard de chaque enfant et/ou d'objections parentales dans le dossier de l'enfant et les mettre à la disposition de Santé Publique pour examen en tout temps.

4. L'enfant malade ne sera pas accepté à La Clémentine. L'éducateur/trice peux refuser l'accès à un enfant qui lui semble malade. L'enfant pourra revenir au centre lorsqu'il ira mieux.

5. Les parents doivent s'assurer que l'enfant s'absente du programme lorsqu'il est atteint d'une maladie contagieuse. Les parents doivent aviser l'éducatrice ou la direction de toute absence.

6. Si un enfant se sent malade au courant de la journée, l'éducateur/trice téléphonera au parent qui devra venir chercher son enfant. Les symptômes de maladie décelés seront consignés dans le dossier de l'enfant.

En cas d'accident, l'enfant sera transporté, par ambulance, accompagné de l'éducatrice ou de la direction, à l'hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario (C.H.E.O.) sur la rue Smyth.

La trousse de premiers soins se trouve dans chacune des salles à la vue des adultes et hors de la portée des enfants. Une trousse pour l'extérieur est aussi disponible.

L'hygiène

Les draps et les couvertures de chaque enfant, utilisés au Centre, seront lavés une fois par semaine par le personnel. Si un enfant déchire délibérément son drap, le Centre se réserve le droit de réclamer aux parents un coût relié au remplacement du drap.

Les vêtements utilisés pour le jeu de déguisement, de rôle ou d'imagination seront lavés chaque mois par le personnel du Centre.

On encourage chaque enfant à se laver les mains après les jeux extérieurs, avant la collation, après avoir été à la toilette et lors de toute situation qui exige un lavage de mains. (Exemple : éternuement, écoulement nasal, animaux, etc.) Chaque enfant se lave les mains avec du savon liquide et sèche ses mains avec du papier.

Tout-petits et enfants d'âge préscolaire

Mouillez les mains de l'enfant
Pressez une goutte de savon liquide dans la main de l'enfant
Aidez l'enfant à laver toutes les parties des mains pendant 10 secondes
Rincez les mains de l'enfant sous l'eau courante
Séchez les mains de l'enfant avec un papier jetable
Lavez-vous les mains

Intervenants auprès des enfants

Passez vos mains sous l'eau courante
Utilisez du savon liquide
Faites mousser en frottant pendant 10 secondes. Ce mouvement crée une friction et le savon aide à enlever les germes.
Rincez sous l'eau courante en gardant les mains vers le bas afin de ne pas les réinfecter.
Séchez-vous les mains avec une serviette de papier jetable.

Le ménage des locaux de La Clémentine (toilettes, planchers, poubelles) sera fait à chaque jour par le personnel de l'école. Le rangement ainsi que le nettoyage sera fait par le personnel du centre.

Processus lors du changement de couche et l'usage de la toilette

La table à langer doit être nettoyée et désinfectée après chaque usage.

La couche des tout-petits peut être changée pendant qu'ils sont debout à condition que : l'enfant se tienne debout sur un piqué qui, une fois le changement couche terminé, le piqué soit nettoyé et désinfecté après chaque usage.

La toilette doit être nettoyée et désinfectée si le siège est souillé, tirer la chasse d'eau et nettoyer et désinfecter la chaise-pot après chaque usage.

Les couches souillées sont mis dans une poubelle fermée qui doit être vidé, nettoyé et désinfecté au moins deux fois par jour.

De plus, lavez les mains avant le chaque changement de couches, entre chaque changement de couches et après avoir terminé le changement de couches. (Voir procédure de nettoyage de mains ci haut)

Tables à eau et tables sensorielles

Les tables à eau sont nettoyées à la fin de chaque journée d'utilisation.

Les enfants qui ont des coupures ou des plaies ne doivent pas être autorisés à jouer avec une table à eau ou une table sensorielle commune.

Directives spécifiques de nettoyage et de désinfection

Les aires de repas (tables et chaises) doivent être désinfectées à l'arrivée le matin, ainsi qu'avant et après les repas et les collations.

Les jouets que les enfants n'ont pas porté à leur bouche sont lavés et désinfectés au moins une fois par semaine

Tous les jouets que les enfants ont portés à leur bouche sont lavés et désinfectés à la fin de la journée.

16. Guide de préparation de solutions désinfectantes maison : Santé publique Ottawa

Concentration	Utilisation	Mélange	Temps de contact
100 parties par million (ppm)	Pour désinfecter les objets comme les peignes, les brosses et les planchers. Pour désinfecter les ustensiles de cuisine dans un lave-vaisselle industriel.	2 ml d'eau de Javel et 1 L d'eau Ou ½ c. à. T. d'eau de Javel et 4 tasses d'eau	Une minute
200 ppm	Pour désinfecter la vaisselle et les ustensiles trop grands pour être mis au lave-vaisselle ou lavés dans un évier. Pour désinfecter les surfaces de la cuisine, comme les comptoirs et les planches à découper.	4 ml d'eau de Javel et 1 L d'eau Ou ¾ c à t. d'eau de Javel et 4 tasses d'eau	Une minute
500 ppm	Pour désinfecter les surfaces d'un centre de garde d'enfants, les aires à langer, les aires de jeux, les cages pour animaux domestiques et les surfaces fréquemment touchées.	10 ml d'eau de Javel et 1 L d'eau Ou 2. c à t. d'eau de Javel et 4 tasses d'eau	Deux minutes
1000 ppm	Pendant la pandémie de Covid-19, pour désinfecter les surfaces d'un centre de garde d'enfants, les aires à langer, les aires de jeux, les cages pour animaux domestiques et les surfaces fréquemment touchées.	20 ml d'eau de Javel à 1 L d'eau Ou 4 c.à t. d'eau de Javel et 4 tasses d'eau	Une minute
5000 ppm	Pour désinfecter les surfaces ou les objets qui ont été en contact avec du sang ou des liquides organiques, y compris les éclaboussures de sang, le vomi ou les matières fécales (selles). Pour désinfecter les surfaces ou les objets pendant une éclosion dans un centre de garde d'enfants ou une école.	100 ml d'eau de Javel à 1 L d'eau Ou ½ tasse d'eau de Javel et 4 tasses d'eau	Au moins 10 minutes

Remarque : Le temps de contact se définit comme la durée pendant la laquelle le désinfectant doit demeurer sur une surface afin de garantir qu'il peut tuer tous les microbes. Il s'agit de la durée pendant laquelle la solution doit rester sur la surface avant de l'essuyer.

17.Divers

Ensure that you keep a 2 metre (6 feet) distance from others, including in line-ups at the register and outside, if necessary.

For the continued health and safety of customers and staff, Ottawa Public Health also recommends the following precautions:

- Wash your hands often with soap and water, or use hand sanitizer.
- Avoid touching your eyes, nose, and mouth unless you have just cleaned your hands.
- Cover your cough and sneeze with a tissue or into your arm, not your hand.
- Limit the number of items that you touch.

Take care of yourself

- It's OK to NOT be Ok. Please know that help is available, and we encourage you to reach out to Distress Centre of Ottawa to connect with someone at 613-238-3311.

For more information, visit
OttawaPublicHealth.ca/Coronavirus

Assurez-vous de maintenir une distance de 2 mètres (6 pieds) entre les personnes y compris aux lignes d'attentes aux caisses et à l'extérieur, si nécessaire.

Pour assurer la santé et la sécurité des clients, des employées et des bénévoles, Santé Publique Ottawa vous recommande les précautions suivantes :

- Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau ou utilisez un désinfectant pour lesmains.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez
- et la bouche, à moins d'avoir nettoyé vos mains.
- Couvrez votre toux et vos éternuements avec un mouchoir ou avec votre bras, et non avec votre main.
- Limitez le nombre d'articles que vous touchez.

Prenez-soin de vous

C'est normal de ne pas vous sentir bien. Sachez que vous pouvez obtenir de l'aide. Nous vous invitons donc à faire appel à la Ligne de crise au 613-722-6914.

Pour plus de renseignements, visiter le site
SantePubliqueOttawa.ca/CoronavirusFR

03/20/2020

OttawaPublicHealth.ca | 613-580-6744 | /OttawaHealth
SantePubliqueOttawa.ca | TTY/ATS : 613-580-9656 | /OttawaSante

Centre éducatif
La Clémentine

Quand vous mettez votre masque

Lavez-vous les mains avant de le mettre;

Placez-le sur votre bouche et votre nez en l'ajustant bien (aucune ouverture);

Si le masque est plissé, veillez à ce que les plis extérieurs soient dirigés vers le bas;

Si le masque comporte une tige métallique, pincez-la pour qu'elle prenne la forme de votre nez;

Ne touchez pas à votre masque ou à votre visage quand vous le portez;

Ne le portez pas autour de votre cou ou sur votre front ou pendu à votre oreille.

Quand vous enlevez votre masque

Remplacez-le dès qu'il est humide ou sale;

Lavez-vous les mains avant de l'enlever;

Enlevez-le sans toucher le côté extérieur;

Mettez-le directement dans la machine à laver ou dans un sac en plastique avant de le laver;

Jetez les masques à usage unique dans une poubelle doublée d'un sac;

Lavez-vous les mains et nettoyez toute surface touchée par le masque.

Comment se procurer un masque en tissu

Consultez la page SantePubliqueOttawa.ca/Masques pour savoir où vous pouvez vous procurer un masque. Vous trouverez sur cette page une liste de fournisseurs. Si vous avez de la difficulté à vous en procurer un, composez le **3-1-1** pour obtenir de l'information et connaître les ressources disponibles.

Centraide a lancé le projet #FaceVersLavenir, qui vise à aider les personnes vulnérables d'Ottawa à se procurer un masque en tissu. Vous pouvez acheter des masques en tissu pour vos collègues, les membres de votre famille ou d'autres groupes. Les profits recueillis serviront à fournir des masques aux gens dans le besoin. Pour en savoir plus, consultez la page **centraideeo.ca/face-vers-l-avenir**.

SantePubliqueOttawa.ca/Masques

Ottawa | Public Health Santé publique

Centre éducatif
La Clémentine

STOP!

Do not enter this facility if:

You or your child(ren) have a fever or any other symptom that could be due to an infectious disease (such as breathing, digestive or skin symptoms);
or
You or your child(ren) have travelled outside of Canada in the last 14 days;
or
You or your child(ren) may have been exposed to COVID-19 in your household or elsewhere by being exposed to anyone who:

- Has tested positive for COVID-19,
- Is suspected to have COVID-19,
- Has a fever, cough or shortness of breath or other symptoms of COVID-19 that started within 14 days of travel outside of Canada.

Otherwise, before entering:

- Wash your hands or use hand sanitizer;
- Proceed to reception for further screening;
- Maintain a 2 metre (six feet) distance from others.

To learn more about how you can help prevent the spread of COVID-19, visit **ottawapublichealth.ca/coronavirus**

ATTENTION!

N'entrez pas dans cet établissement si :

Vous ou votre(vos) enfant(s) avez de la fièvre ou tout autre symptôme qui pourrait être relié à une maladie infectieuse (comme des symptômes respiratoires, digestifs ou cutanés);
ou
Vous ou votre(vos) enfant(s) avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours
ou
Vous ou votre(vos) enfant(s) avez été exposés à la COVID-19 dans votre demeure ou ailleurs à la suite d'une exposition à une personne qui :

- a reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19;
- est soupçonnée d'avoir la COVID-19;
- a de la fièvre, tousse, est essoufflée ou présente d'autres symptômes de la COVID-19 qui ont commencé dans les 14 jours suivant un voyage à l'extérieur du Canada.

Sinon, avant d'entrer :

- Lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains;
- Rendez-vous à l'accueil pour une évaluation supplémentaire;
- Tenez-vous à 2 mètres (six pieds) des autres.

Pour en savoir plus sur la façon dont vous pouvez aider à prévenir la propagation de la COVID-19, visitez : **santepubliqueottawa.ca/coronavirusFR**

Ottawa | Public Health
Santé publique

ottawa.ca 3-1-1
TTY/ATS 613-580-2401

Centre éducatif La Clémentine

Public Health Ontario | Santé publique Ontario

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Nettoyage et désinfection des lieux publics

Ce document fournit des conseils sur le nettoyage et la désinfection des lieux publics, y compris les écoles, les transports en commun, les collèges et universités et autres lieux de travail en Ontario. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local.

Ce que vous devez savoir

- Les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre la COVID-19.
- Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées.
- Seuls les désinfectants ayant un numéro d'identification de médicament (DIN) doivent être utilisés. Un DIN est un numéro à huit chiffres qui est attribué par Santé Canada et qui confirme que l'usage du produit est approuvé au Canada.
- La date d'expiration des produits doit être vérifiée et les directives du fabricant doivent toujours être suivies.

Nettoyez deux fois par jour les surfaces fréquemment touchées

- En plus du nettoyage régulier, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement souillées.
- Il s'agit par exemple des poignées de porte, des boutons d'ascenseur, des interrupteurs d'éclairage, des poignées de toilettes, des comptoirs, des mains courantes, des surfaces d'écran tactile et des claviers.
- En plus du nettoyage régulier, vérifiez avec votre organisation afin de savoir s'il existe un protocole particulier pour le nettoyage lié au virus de la COVID-19.

Centre éducatif La Clémentine

Certains produits

Produits nettoyants

- Dissolvent la graisse et éliminent les matières organiques des surfaces.
- Doivent être utilisés séparément avant l'utilisation d'un désinfectant.
- On peut acheter certains produits contenant à la fois un agent nettoyant et un désinfectant.

Désinfectants

- Contiennent des agents chimiques permettant de tuer la plupart des germes.
- Doivent être appliqués une fois que les surfaces ont été nettoyées.
- Doivent avoir un numéro d'identification du médicament (DIN).

Lingettes désinfectantes

- Combinent des agents nettoyants et des désinfectants dans une même solution.
- Peuvent s'assécher en raison de leurs propriétés de séchage rapide. Doivent être jetées si elles se sont asséchées.
- Non recommandées pour les surfaces très souillées.

Produits préparés pouvant être utilisés

- Lorsque cela est possible, utilisez une solution prémélangée.
- Lisez et suivez les directives du fabricant afin de :
  - préparer adéquatement la solution;
  - prévoir un temps de contact suffisant pour que le désinfectant tue les germes (voir l'étiquette du produit);
  - porter des gants pour manipuler les produits de nettoyage, y compris les lingettes;
  - porter tout autre type d'équipement de protection individuelle recommandé par le fabricant.

Pour en savoir plus sur le virus

Le virus de la COVID-19 est un nouveau virus. Il se propage par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée à d'autres personnes avec lesquelles elle a des contacts étroits, comme les personnes qui vivent ensemble ou qui fournissent des soins. Le virus peut survivre sur différentes surfaces, mais il peut être détruit par la plupart des produits nettoyants et désinfectants.

Vous pouvez aussi consulter des renseignements à jour sur la COVID-19 sur le site Web du ministère de la Santé : ontario.ca/coronavirus.

Sources :

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. *Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé*, 3e éd., Toronto (ON) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-environmental-cleaning.pdf?la=fr

The Regional Municipality of York, Community and Health Services. Proper cleaning and disinfection practices [Internet]. Newmarket, ON: The Regional Municipality of York; 2019. Disponible à : https://www.york.ca/wps/wcm/connect/yorkpublic/928899a2-d56b-47af-a9a0-b6e62d8e0bb7/Proper+Cleaning+and+Disinfection+Practices.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mVMtoGe

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour au 14 février 2020

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Ontario

Centre éducatif La Clémentine

Protégez-vous contre la COVID-19

Nettoyez les objets touchés régulièrement

Si vous présentez des symptômes,
faites une auto-évaluation à **Ontario.ca/nouveaucoronavirus**
ou appelez votre fournisseur de soins primaires
ou Télésanté Ontario au
416 797-0000 (ATS : 416-797-0007)

Pour en savoir plus, consultez
ontario.ca/nouveaucoronavirus

Ontario

Centre éducatif
La Clémentine

Protégez-vous contre la COVID-19

Nettoyez les surfaces de travail souvent

Si vous présentez des symptômes,
faites une auto-évaluation à **Ontario.ca/nouveaucoronavirus**
ou appelez votre fournisseur de soins primaires
ou Télésanté Ontario au
416 797-0000 (ATS : 416-797-0007)

Pour en savoir plus, consultez
ontario.ca/nouveaucoronavirus

Ontario

Centre éducatif La Clémentine

Protégez-vous contre la COVID-19

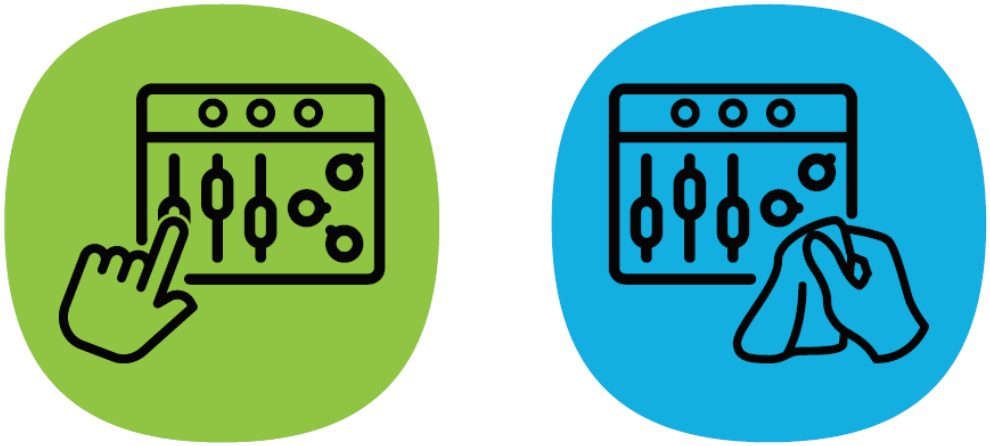

Essuyez l'équipement avant et après son utilisation

Si vous présentez des symptômes,
faites une auto-évaluation à **Ontario.ca/nouveaucoronavirus**
ou appelez votre fournisseur de soins primaires
ou Télésanté Ontario au
416 797-0000 (ATS : 416-797-0007)

Pour en savoir plus, consultez
ontario.ca/nouveaucoronavirus

Ontario

Centre éducatif
La Clémentine

CHEMOTEC

SANIBLEND RTU CITRON

PRÊT À UTILISER - NETTOYANT - DÉSINFECTANT - DÉTERGENT - DÉSODORISANT - CONTRÔLE DE MOISISSURES – FONGICIDE

FICHE TECHNIQUE

DIN# 02344904

Le **SANIBLEND CITRON - PRÊT À UTILISER - NETTOYANT - DÉSINFECTANT - DÉTERGENT - DÉSODORISANT - CONTRÔLE DE MOISISSURES – FONGICIDE** a été spécialement conçu comme nettoyant général non acide et désinfectant pour utilisation dans les hôpitaux, maisons de soins infirmiers, écoles, hôtels et restaurants, ainsi que dans les établissements industriels et autres établissements de traitement des aliments, chenils, vétérinaires et hôpitaux des animaux. Il a été formulé pour désinfecter les surfaces dures immobiles non poreuses comme les planchers, murs, surfaces métalliques, acier inoxydable, salles de bains, douches, baignoires et placards. Pour les surfaces peintes ou en plastique, faire un essai préliminaire avant d'appliquer sur toute la surface. Rincer à l'eau potable les surfaces destinées à un contact avec des aliments. De plus, ce produit désodorise efficacement les lieux généralement difficiles à maintenir sans mauvaises odeurs comme les poubelles, lieux d'entreposage, poubelles vides, sous-sols, salles de bains et tous autres lieux où la croissance des micro-organismes cause des mauvaises odeurs.

MODE D'EMPLOI

DÉSINFECTION, DÉSODORISATION ET NETTOYAGE:

Nettoyer le gros des saletés avant d'appliquer le produit. Maintenir le contenant à 15-20 cm de la surface à traiter. Vaporiser sur la surface jusqu'à ce qu'elle soit recouverte de produit. Laisser agir en laissant la surface mouillée pendant 10 minutes. Il n'est pas nécessaire de frotter. Essuyer à l'aide d'un chiffon, d'une vadrouille ou d'une éponge propre. Le produit ne laissera pas de résidus.

Nettoyage et désinfection des cuvettes de toilettes et urinoirs en une étape : Vider l'eau dans la cuvette en forçant l'eau jusqu'au siphon au moyen d'une brosse. Essorer la brosse en la pressant contre les parois de la cuvette. Verser 30 à 60 mL de nettoyant uniformément en laissant le produit recouvrir toute la surface de la cuvette. Nettoyer la cuvette à l'aide de la brosse des toilettes ou autre moyen, particulièrement sous les bords. Laisser agir pendant 10 minutes. Tirer la chasse d'eau.

PROPRIÉTÉS ENVIRONMENTALES:

Le SANIBLEND CITRON - PRÊT À UTILISER - NETTOYANT - DÉSINFECTANT - DÉTERGENT - DÉSODORISANT - CONTRÔLE DE MOISISSURES – FONGICIDE est exempt de phosphate ce qui contribue à réduire la pollution des lacs et rivières. Il ne contient pas d'éthoxylates de nonylphénol ou autres (NPE, OPE et APE) qui sont soupçonnés de perturber les systèmes endocrines.

Le SANIBLEND CITRON - PRÊT À UTILISER - NETTOYANT - DÉSINFECTANT - DÉTERGENT - DÉSODORISANT - CONTRÔLE DE MOISISSURES – FONGICIDE est biodégradable selon la norme 302 de l'OCDE.

CLASSIFICATION EN VERTU DU TMD: Non réglementé

DONNÉES TECHNIQUES:

Point d'ébullition	100°C
Densité	(H_2O = 1) : 1.0 à 20 °C
Pression de vapeur	(mmHg) : N/A
%Volatile	(%Poids) : 100
Densité de vapeur	(Air = 1) : N/A
Vitesse d'évaporation	(Eau = 1) : =1

Solubilité dans l'eau	Complète
pH	7.0-8.0
État physique	Liquide
Viscosité	S/O
Apparence	liquide transparent sans couleur
Point de congélation	0 °C
Odeur	Sans odeur caractéristique

ACTIVE INGREDIENTS:

n-Alkyl (5% C_{12}, 60% C_{14}, 30% C_{16}, 5% C_{18}) diméthyl benzyl ammonium chlorides	0.105%
n-Alkyl (68% C_{12}, 32% C_{14}) diméthyl éthylbenzyl ammonium chlorides	0.105%

CHEMOTEC
8820, Place Ray Lawson, Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2
Tél: (514) 729.6321 • (800) 729.6321 • Fax: (514) 729.6322
service@chemotec.ca • www.chemotec.ca

MADE IN CANADA FAIT AU CANADA · CFIA ACIA · CSSA · PAREVE MK 629 · Let it shine · Pour que tout brille

Centre éducatif La Clémentine

CHEMOTEC

SANIBLEND RTU CITRON

PRÊT À UTILISER - NETTOYANT - DÉSINFECTANT - DÉTERGENT - DÉSODORISANT - CONTRÔLE DE MOISISSURES – FONGICIDE

FICHE TECHNIQUE

PROPRIÉTÉS BACTÉRICIDES:

Utilisé comme indiqué, ce produit présente des propriétés désinfectantes efficaces contre les organismes suivants: Staphylocoque doré, Bacille du Hog-choléra, Pseudomonas aeruginosa, Eschericha coli, Escherichia coli 0157:H7, Corynébacterium ammoniagenes, Entérocoque faecium, Listeria monocytogenes, Yersenia enterocolitica, Salmonelle (typhi) enterica, Entérocoque faecalis résistant à la Vancomycine, Staphylocoque doré résistant à la Vancomycine, Staphylocoque doré résistant à la Méthicilline, Staphylocoque doré (VISA), Streptocoque pyogène (Fasciite Nécrosante), Staphylococcus epidermidis résistant à la méthicilline (MRSE) et Souches communautaires de Staphylocoque doré résistantes à la méthicilline (CA-MRSA) et est conforme aux conditions exigées pour utilisation dans les hôpitaux

ACTIVITÉ TUBERCOLOCIDE:

Ce produit est un désinfectant efficace contre le Mycobacterium terrae lorsque la surface traitée est gardée mouillée pendant 5 minutes.

PROPRIÉTÉS VIRUCIDALES:

Utilisé sur des surfaces environnantes immobiles non poreuses, ce produit présente des propriétés virucides efficaces contre le VIH-1, l'hépatite C (HCV), le virus de la diarrhée virale bovine (BVDV), le coronavirus humain, l'hépatite A, le virus de Norwalk, le Calicivirus félin, le virus de la rage, le parvovirus canin, le poliovirus de type 1, le virus de la grippe aviaire A, dindon/Wisconsin/(H9N2), l'influenza aviaire (H3N2), le Paramyxovirus, le Rotavirus, le Rhinovirus type 39 et le Coronavirus associé au SRAS (CoV-SRAS).

Ce produit a une efficacité éprouvée contre l' Influenza aviaire et devrait inactiver les virus de la grippe A incluant le virus de la grippe A pandémique (H1N1) 2009.

CONTRÔLE DE MOISSISURES:

Pour contrôler la croissance de moisissures sur les surfaces dures non poreuses pré-nettoyées, vaporiser de façon à bien mouiller la surface. Laisser sécher à l'air. Renouveler le traitement chaque semaine ou lorsque la moisissure réapparaît.

EFFICACITÉ FONGICISTATIQUE:

Ce produit est un fongicide contre le Trycophyton mentagrophyte (champignon du pied d'athlète) lorsqu'il est utilisé tel qu' indiqué sur des surfaces dures telles que salles de bain, vestiaires, douches et autres surfaces dures, propres, non poreuses qui entrent en contact régulièrement avec les pieds nus.

LES TESTS D'EFFICACITÉ ONT DÉMONTRÉ QUE CE PRODUIT EST UN BACTÉRICIDE, FONGICIDE ET VIRUCIDE EFFICACE EN PRÉSENCE DE MATIÈRE

ORGANIQUE (SÉRUM SANGUIN À 5 %).

**SVP se référer à l'étiquette et l'encert du produit pour des informations complètes.*

CHEMOTEC
8820, Place Ray Lawson, Anjou, Québec, Canada H1J 1Z2
Tél: (514) 729.6321 • (800) 729.6321 • Fax: (514) 729.6322
service@chemotec.ca • www.chemotec.ca

Made in Canada • Fait au Canada

CFIA ACIA

CSSA

PAREVE MK 629

Let it shine
Pour que tout brille

Centre éducatif
La Clémentine

Ottawa | Public Health
Santé publique

Ottawa's health is in your hands

La santé d'Ottawa est entre vos mains

Proper hand sanitizing helps prevent the spread of germs!

Bien se désinfecter les mains aide à prévenir la propagation des germes!

OttawaPublicHealth.ca
SantePubliqueOttawa.ca

613-580-6744
TTY/ATS : 613-580-9656

/OttawaHealth
/OttawaSante

Centre éducatif La Clémentine

Formulaire pour l'autorisation et l'administration de médicaments

Autorisation / médicaments

J'autorise l'administration du médicament suivant : _____

Nom de l'enfant: _____

Nom du parent : _____

Signature du parent: _____

Date du début _____

Date de fin: _____

Posologie:_____

Heure d'administration vous devez inscrire l'heure_____

Rangement du médicament:_____

Autres instructions:_____

_____

Nom du médecin:_____ No.de téléphone_____

Date	Type de médicament	Heure d'administration	Quantité administré	Signature de l'éducatrice

Responsable de l'administration des médicaments

Pour la direction vous devez indiquer le nom de la personne responsable d'administrer le médicament

Nom de la responsable :_____